Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Atelier à spectacle : budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-132

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**78**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX); M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ;; Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif.

Le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

75 519,64 € en section de fonctionnement,
92 416,93 € en section d'investissement,
soit **un total de 167 936,57 €**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	10 800,00	0,00	10 800,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 700,00	1 799,91	0,00	12 499,91
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	149 500,00	0,00	0,00	149 500,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	433 591,00	6 670,00	0,00	440 261,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 213 400,00	56 249,73	0,00	1 269 649,73
Total Recettes	**1 807 191,00**	**75 519,64**	**0,00**	**1 882 710,64**

Les **atténuations de charges** correspondent à des remboursements d'indemnités journalières pour 10 800 €.

Un complément d'amortissements de 1 799,91 € est inscrit en **opérations d'ordre**.

Les **dotations et participations** sont ajustées pour tenir compte d'une subvention relative aux contrats d'avenir (6 670 €).

Afin notamment de tenir compte de l'inflation et pour assurer la programmation du festival des territoires, la subvention d'équilibre du budget principal (**autres produits de gestion courante**) est augmentée de 44 000 € (3,8%).
Par ailleurs, une recette de 12 250 € provenant de subventions (ONDA et CNM) est inscrite sur ce chapitre.

Il n'y a pas de **résultat reporté de fonctionnement**, car l'excédent de fonctionnement 2023 est inférieur au déficit d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	883 097,00	76 166,12	0,00	959 263,12
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	772 662,00	-24 950,00	0,00	747 712,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 994,00	10 549,52	0,00	91 543,52
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 005,00	3 500,00	0,00	65 505,00
66 CHARGES FINANCIERES	7 933,00	0,00	0,00	7 933,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	0,00	500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	10 254,00	0,00	10 254,00
Total Dépenses	**1 807 191,00**	**75 519,64**	**0,00**	**1 882 710,64**

75 519,64 € de dépenses supplémentaires ont été inscrites au budget supplémentaire 2024.

Les **charges à caractère général** comprennent notamment des besoins complémentaires pour la mise en œuvre du festival de territoire (44 000 €), un abondement de l'enveloppe pour les prestations de sécurité rattachées au fonctionnement de la sécurité incendie (15 000 €), ainsi qu'un ajustement des dépenses de gaz (10 000 €) et d'assurances.

Les **dépenses de personnel** sont ajustées pour tenir compte des postes vacants et ainsi dégager des crédits pour contribuer à l'équilibre du budget.

Les **opérations d'ordre** prennent en compte l'ajustement des amortissements.

Les **dotations aux amortissements et provisions** comprennent les provisions pour les comptes épargne temps.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 994,00	10 549,52	0,00	91 543,52
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 800,00	51 468,99	0,00	70 268,99
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	28 398,42	0,00	28 398,42
Total Recettes	**99 794,00**	**90 416,93**	**2 000,00**	**192 210,93**

Les **dotations, fonds divers et réserves** comptabilisent la couverture du déficit d'investissement 2023.

L'emprunt est augmenté de 28 398,42 € afin d'équilibrer la section.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	60 440,71	0,00	60 440,71
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 700,00	1 799,91	0,00	12 499,91
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	60 440,00	0,00	0,00	60 440,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	1 296,00	1 296,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 654,00	-3 750,00	32 630,31	57 534,31
Total Dépenses	**99 794,00**	**58 490,62**	**33 926,31**	**192 210,93**

Les **immobilisations corporelles** sont ajustées de 3 750 €, elles seront prises en charge par le budget principal.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2023-325 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-061 du 13 mai 2024 approuvant le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** la délibération du conseil communautaire du 1er juillet 2024 portant affectation des résultats 2023 du budget annexe Atelier à spectacle.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2024 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 167 936,57 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :10/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 10/07/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**